

**CAISSE DES ÉCOLES  
DE  
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**

**Siège** : Mairie de Saint-Michel-sur-Orge  
Département de l'Essonne  
Arrondissement de Palaiseau

**2023 – 01 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA CAISSE DES ÉCOLES DE LA VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE**

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier à dix-huit heures trente, le Comité d'Administration de la Caisse des Écoles de Saint-Michel-sur-Orge, régulièrement convoqué le 4 janvier 2023, s'est réuni en la mairie de Saint-Michel-sur-Orge, sous la Présidence de Madame Maria MENICACCI-FERRAIN, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles ;

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Etaient présents :**

Madame Maria MENICACCI-FERRAIN, Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles  
Monsieur Nicolas DE BOISHUE, Adjoint au Maire en charge du Patrimoine et de la santé  
Madame Bérénice BEYL, Membre élue de la Caisse des Ecoles  
Madame Auroré BRESSY, Directrice de l'école maternelle Jules Verne  
Madame Carole COUTON, Adjointe au Maire en charge de la vie associative et festive  
Madame Florine EKOUE, Conseillère municipale déléguée  
Monsieur David FERREIRA, Membre élu de la Caisse des Ecoles  
Madame Nathalie MOAL-RICHARD, Membre élue de la Caisse des Écoles  
Madame Nathalie LEMAIRE, Directrice de l'école élémentaire Jules Verne  
Monsieur Denis NOIROT-DUVAL, Conseiller municipal délégué

**Etaient excusés :**

Madame Nora FOSSIEZ, Membre élue de la Caisse des Ecoles  
Monsieur Thierry JULLIEN, Conseiller municipal délégué  
Monsieur Mehdi KESRAOUI, Conseiller municipal délégué  
Madame Nadine PETIT, Inspectrice de l'Éducation Nationale  
Madame Sophie RIGault, Présidente de la Caisse des Ecoles

**LE COMITÉ D'ADMINISTRATION,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3

**VU** le Code de l'Éducation,

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*

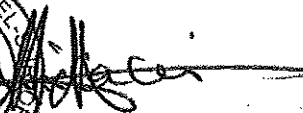
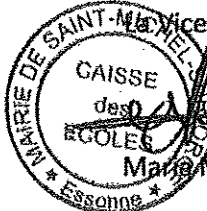
**CONSIDERANT** le rapport d'orientations budgétaires 2023 transmis et présenté aux membres du Comité d'Administration de la Caisse des écoles

**CONSIDERANT** le débat qui a suivi cette présentation,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la présentation du rapport et de la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue de l'élaboration du Budget Primitif de l'année 2023.

Fait et délibéré en mairie de Saint-Michel-sur-Orge, le 31 janvier 2023

Vice-Présidente de la Caisse des Ecoles  
  
Marie MENICACCI-FERRAIN  


Publication en ligne le : 16/03/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101820-20230214-2023-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Attache : 14/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation Carole  
OLIVIER



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*